







DEMANDE UNIQUE DE RETRAITE ANTICIPÉE DE BASE POUR CARRIÈRE LONGUE

Pour l'ensemble de vos activités relevant du :

- régime général (salariés et travailleurs indépendants)
- régime agricole
- régime des cultes

► Nous contacter

Vous désirez des informations complémentaires, vous souhaitez nous rencontrer :

- Consultez le site www.msa.fr
- Contactez votre MSA





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



- Vous avez commencé à travailler avant l'âge de 20 ans et vous avez effectué une longue carrière, vous pouvez obtenir la retraite anticipée pour longue carrière si :
 - Vous avez au moins 57, 58, ou 60 ans selon votre année de naissance ;
 - Vous réunissez les conditions de :
 - durée d'assurance minimale en début de carrière ;
 - et de durée d'assurance cotisée minimale, tous régimes de base confondus, sur l'ensemble de votre carrière.

Ces conditions de durée d'assurance varient selon :

- votre année de naissance,
- l'âge auquel vous avez commencé à travailler,
- l'âge auquel vous envisagez de partir à la retraite.

Ce formulaire vous permet de demander votre retraite de base auprès d'un seul organisme pour l'ensemble des activités que vous avez pu exercer en tant que :

- salarié du régime général (l'Assurance Retraite) ;
- salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (MSA);
- chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel..., (Sécurité sociale-Indépendants) ;
- ministre des cultes ou religieux (CAVIMAC).

Pour vos retraites complémentaires et vos retraites de base liées à d'autres activités

Selon votre situation

- Vous devez déposer une demande spécifique auprès de chacun de ces organismes ou régimes :
- pour vos retraites obligatoires des régimes spéciaux, professions libérales (CNAVPL),
- pour vos retraites complémentaires (AGIRC, ARRCO, IRCANTEC...).

Toutefois : si vous résidez en France métropolitaine, et pour simplifier vos démarches, nous transmettons, s'il y a lieu, vos coordonnées, à l'AGIRC, à l'ARRCO ou à l'IRCANTEC.

- Sauf manifestation contraire de votre part, cette demande vaut également pour votre retraite complémentaire obligatoire en tant que :
- chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (régime des non-salariés agricoles),
- chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel... (Sécurité sociale-Indépendants).

Pour identifier les organismes dont vous dépendez, vous pouvez consulter le site www.conseiller.info-retraite.fr

Pour en savoir plus, consultez notre site internet ou contactez votre conseiller retraite.





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



À savoir avant de demander votre retraite

Quand et auprès de quel organisme envoyer cette demande ?

Nous vous recommandons de transmettre votre demande unique de retraite anticipée entre 6 et 4 mois avant la date que vous avez choisie pour votre départ. Cette demande doit être complétée, signée et accompagnée de tous les justificatifs demandés (voir en page IV). Vous devez l'adresser de préférence à la caisse de retraite du régime de votre dernière activité professionnelle.

La cessation de votre ou vos activités

Pour percevoir votre retraite, vous devez en règle générale cesser l'ensemble de vos activités. Toutefois, certaines peuvent être poursuivies en raison de leur nature ou de leur faible revenu. Par ailleurs, vous pouvez maintenir votre activité si vous êtes indépendant, artisan, commerçant ou industriel. Votre conseiller retraite pourra vous apporter les précisions nécessaires selon votre situation.

La reprise d'activité

Une fois à la retraite, vous pouvez reprendre une activité professionnelle et cumuler partiellement ou totalement.

Important : La reprise ou la poursuite d'une activité professionnelle après votre départ à la retraite ne vous ouvre aucun droit supplémentaire à retraite, sauf si vous avez obtenu une retraite avant le 1^{er} janvier 2015.

Comment compléter votre demande de retraite pour les rubriques suivantes :

Vos enfants et ceux que vous avez élevés (Page 2 de la demande)

- Le montant de votre retraite peut être majoré si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans et avant leur 16° anniversaire.
- Vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés.

Les adultes handicapés que vous avez eus à votre charge permanente (Page 2 de la demande)

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez eu à votre charge, de façon permanente, un ou plusieurs adultes atteints d'une incapacité d'au moins 80 % ou d'un handicap équivalent.

Votre date de départ à la retraite (Page 3 de la demande)

Vous devez indiquer la date de départ choisie ; cette date est nécessairement le premier jour d'un mois et ne peut être antérieure à :

- la date à laquelle les conditions d'ouverture du droit à la retraite anticipée sont remplies et qui figure le cas échéant sur l'attestation qui a pu vous être délivrée;
- l'âge minimum requis.

Si vous avez exercé une activité professionnelle ayant entraîné l'ouverture d'un «Compte professionnel de prévention» (Page 3 de la demande)

Sous certaines conditions, vous pouvez utiliser des points acquis et figurant sur votre compte professionnel de prévention pour bénéficier d'une majoration de trimestres d'assurance pour la retraite. Nous vous invitons à contacter le 3682 (service 0,06€ /minute + prix d'appel) pour de plus amples renseignements ou consulter votre espace personnel depuis le site internet www.compteprofessionnelprevention.fr





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



Pièces justificatives obligatoires à joindre dans tous les cas					
Une photocopie d'un justificatif d'état civil (voir ci-dessous) Un relevé d'identité bancaire RIB ou RICE Une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu ou votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu					
Pièces justificatives obligatoires à joindre selon votre situation					
En fonction de votre situation	Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :				
Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union Européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité				
Si vous êtes d'une autre nationalité	toute pièce justifiant de votre état civil				
	et si vous résidez en France, toute pièce justificative de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande	. 🗖			
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants avec filiation				
Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	compléter la rubrique 5 de la page 2 de la demande ; pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons				
Pour les enfants recueillis	la décision de justice vous confiant l'enfant				
Si vous avez déclaré avoir eu à votre charge, de façon permanente, un ou plusieurs adultes handicapés	compléter la rubrique 6 de la page 2 de la demande ; pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons				
Si vous cessez votre activité non salariée agricole	pour les exploitants agricoles : tout document attestant de votre cessation d'activité (résiliation de bail)				
Si vous avez exercé une activité en tant que salarié ou salarié agricole au cours de la dernière année	vos bulletins de salaire de la dernière année				
Si vous êtes salarié(e) du régime général et avez été malade ou accidenté(e) au cours des 2 dernières années	les décomptes d'indemnités journalières (ou une attestation) délivrés par votre caisse primaire d'assurance maladie pour les 2 dernières année				
Si vous êtes salarié(e) du régime général ou du régime agricole et avez été au chômage ou en préretraite au cours de la dernière année	les attestations de Pôle Emploi ou toute autre pièce justificative de la dernière année				
Si vous êtes exploitant(e) agricole et avez été en préretraite	les attestations de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricole (ADASEA)	es			

Nous vous rappelons qu'en cas de changement de situation (déménagement, reprise d'activité...), vous devez obligatoirement le signaler à votre caisse de retraite dans le mois suivant.

Liste des pays de l'Union européenne: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



1 - Votre identité			
Votre n° de sécurité sociale :			
Madame Monsi	eur 🗆		
Votre nom de famille (nom de nais	sance):		
Votre nom d'usage (facultatif et s'il y	va lieu ; ex : nom du ou de la conjointe) 🖁		
Vos prénoms (soulignez votre prénom u	suel):		
Votre date de naissance : L			
Votre nationalité :			
Commune de naissance (indique	uez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 🖁		
Département de naissance :			
Pays de naissance :			
2 - Vos coordonnées			
Votre adresse :			
Complément d'adresse (bât, esc. étage, lieu-dit) :			
Code postal :			
-			
Votre téléphone :			
3 - Votre situation de fan	nille actuelle		
	Pacsé(e)		
4- Votre conjoint(e), votre	partenaire pacsé(e) ou votre concubin(e) si vous vivez en couple		
Son n° de sécurité sociale :			
Madame Monsi	eur 🗆		
Son nom de famille (nom de naissa	nce) :		
Son nom d'usage (facultatif et s'il y a	ı lieu ; ex : nom du ou de la conjointe) 🖁		
Ses prénoms (soulignez son prénom use	uel):		
Sa date de naissance :			
Sa nationalité :			
Commune de naissance (indique	uez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 🖫		
Département de naissance :	Pays de naissance :		





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



5- Vos enfants et ceux que vous avez élevés*

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint(e), ou de votre (vos) précédent(e)s, conjoint(e)s, les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants mort-nés ou décédés. Si vous n'avez pas assez de place dans le tableau, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

Nom de famille	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Nombre d'années de prise en charge jusqu'au 16° anniversaire
Avez-vous eu à votre charge permanente un ou plusieurs enfants handicapés* ?oui □ non □ Si oui, précisez combien : □				
6- Les adultes handicapés que vous avez eus à votre charge permanente* Avez-vous eu à votre charge permanente un ou plusieurs adultes handicapés*? oui non				
Si oui, précisez combien : et indiquez la période de prise en charge : du au au				
Réservé au conseiller retraite				
1ère intervention le réception le				
conjoint(e), de son partenair des (nombre en toutes lettre ci-dessus. Signature du conseiller retra	es)	. ,		
Fait le : L L L L L L L L L L L L L L L L L L				





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



7 - Votre date de départ à la retraite* À quelle date souhaitez-vous partir à la retraite ? \(\bar{0} \) \(1 \) \(\bar{1} \)		
- À la date choisie pour votre départ à la retraite, aurez-vous		es de base
et complémentaires pour l'ensemble de vos activités en Fr	•	
Si non, précisez les régimes de retraite auprès desquels vo	·	
- Avez-vous obtenu une attestation concernant votre situation	on vis-à-vis de la retraite anticipée ?	
Si oui, indiquez l'organisme qui vous a délivré cette attesta		
- Si vous êtes veuf(ve), avez-vous ou aurez-vous demandé t		
complémentaires ?		oui 🗀 non 🗀
8- La cessation de vos activités*		
À la date choisie pour votre départ à la retraite, avez-ve	ous ou aurez-vous cessé toutes vos ac	ctivités
professionnelles ?		oui 🗆 non 🗆
Si non, quelle(s) activité(s) souhaitez-vous maintenir da	ans le cadre du cumul emploi-retraite (consultez votre
conseiller retraite pour connaître les possibilités de cur	mul) ?	
10 - Exercez-vous ou avez-vous exercé une que la France ? (Si vous manquez de place, merci d'utiliser une fe	activité professionnelle dans d'a uille blanche que vous joindrez à cette demande) : Période dans ce pay	oui 🗆 non 🗆
	-	
du L au L	du L au L L	
Activité exercée :	Activité exercée :	
Lieu de l'emploi :	Lieu de l'emploi :	
Pays:	Pays:	
Votre n° de cotisant(e) :	Votre n° de cotisant(e) :	
 11 - Par quel organisme de sécurité sociale prises en charge ? CPAM Organisme conventionné Sécurité sociale incommendation de la convention d	dépendants d'un pays autre que la France	□MSA
Organisme étranger, précisez		





Au titre des articles L. 351-1-1, L. 382-27 du code de la sécurité sociale et des articles L. 732-18-1 du code rural et de la pêche maritime



12 - Avez-vous déjà demandé ou percevez-vous actuellement une des prestations suivantes ? oui □ non □ Si oui, indiquez lesquelles :

Retraite	Handicap – Invalidité			
□ retraite personnelle □ retraite de réversion □ allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) □ préretraite agricole □ allocation temporaire RETREP (enseignement privé) □ allocation temporaire ATCA (enseignement agricole privé)	□ allocation aux adultes handicapés (AAH) □ allocation compensatrice pour tierce personne □ prestation de compensation du handicap □ allocation personnalisée d'autonomie (APA) □ allocation des travailleurs de l'amiante □ pension d'invalidité			
Solidarité				
□ allocation chômage □ RSA - revenu de solidarité active				
Précisez ci-dessous, pour chaque prestatio	n demandée ou actuellement perçue			
Nom de l'organisme payeur :	Nom de l'organisme payeur :			
Son adresse :	Son adresse :			
Code postal : L	Code postal : L			
Commune:	Commune:			
Nature de votre prestation :	Nature de votre prestation :			
N° de dossier :	N° de dossier :			
Date d'attribution de votre prestation	Date d'attribution de votre prestation			
□ ou demande en cours □	□ ou demande en cours			
Nom de votre conjoint décédé s'il s'agit d'une retraite	Nom de votre conjoint décédé s'il s'agit d'une retraite			
de réversion :	de réversion :			
Si vous manquez de place, merci d'utiliser une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.				
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande. Je m'engage : - à faciliter toute enquête pour les vérifier, - à vous faire connaître immédiatement toute modification de ma situation.				
Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.				
Fait à :	le: Lılılı			
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du Code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti ou non au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.	Votre signature :			

Vous venez de remplir votre demande de retraite anticipée pour carrière longue. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement transmettre les pièces justificatives détaillées sur la notice.

